DRM130 - Financement aidé du logement

Mis à jour le 22-03-2021

Code : DRM130

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté
75003 Paris
01 40 27 25 79
Sylvie Molina
sylvie.molina@lecnam.net

Présentation

Prérequis

L'unité d'enseignement s'adresse à toute personne qui exerce ou est appelée à exercer une activité professionnelle de production ou de gestion de logements, et en particulier de logements sociaux, et qui:
- soit n'a pas de formation ou expérience juridique préalable spécifique en financement aidé du logement,
- soit a une telle formation ou expérience mais nécessitant d'être renforcée et actualisée.
Pour profiter au mieux de l'enseignement, des connaissances générales en immobilier, en droit et en économie, ainsi qu'une bonne culture générale, sont utiles.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les mécanismes économiques, juridiques et fiscaux relatifs au financement aidé du logement.

Compétences

Maîtriser les mécanismes économiques, juridiques et fiscaux relatifs au financement aidé du logement.

Programme

Contenu

- Présentation générale du logement en France: typologie des logements, statuts d'occupation, effort financier des ménages, besoins en logement, sources d'information
- Le parc de logement et son occupation
- Les aides et avantages publics au logement
- Les aides à la personne
- Les aides à l'investissement locatif social
- La Caisse des dépôts et le financement du logement social
- Le 1% logement et Action logement
- Le renouvellement urbain
- Analyse financière appliquée au logement social
- L'investissement locatif privé
- La gestion du parc locatif social
- L'accession aidée à la propriété
- Éléments de comparaison européenne

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 à 3 heures. La validation de l'unité d'enseignement suppose l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20.